

Marmen soutient les nouvelles mesures du gouvernement fédéral pour protéger et transformer les industries canadiennes.

Le 26 novembre dernier, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il imposera des droits de douane globaux de 25 % sur certains produits dérivés de l'acier importés comme les tours d'éoliennes, les bâtiments préfabriqués, les attaches et les fils métalliques. Marmen accueille favorablement ces mesures. L'annonce du gouvernement est un pas dans la bonne direction pour soutenir ces industries canadiennes.

Nous tenons à diffuser des informations et à apporter des corrections sur certains commentaires émis à la suite de cette annonce :

1) La capacité manufacturière pour la production de tours d'éoliennes

- Depuis 2002, Marmen joue un rôle de pionnière dans l'industrie éolienne canadienne, développant une expertise manufacturière unique et une main-d'œuvre hautement spécialisée. Avec ses installations à Trois-Rivières et à Matane, l'entreprise a produit des tours totalisant **20 000 MW**, dépassant même la base installée au Canada de **18 500 MW**. Sa capacité de production actuelle varie entre **1 500 et 2 000 MW** par an (selon le modèle de tours).
- De plus, Marmen s'est toujours montrée prête à répondre aux besoins du marché. Ainsi, Marmen a construit une usine dans le Dakota du Sud qui produit en moyenne des tours totalisant **1 000 MW** par an. L'ajout de capacité de production au Québec ou dans une autre province est tout à fait envisageable si le marché le requiert.
- Rappelons que la production canadienne de tours d'éoliennes a déjà été nettement plus importante, avec plus de huit usines réparties partout au pays (une en Saskatchewan, deux en Ontario, quatre au Québec et une en Nouvelle-Écosse).

Une série d'événements a toutefois décimé cette industrie :

- La réduction marquée pendant plusieurs années d'appels d'offres du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta.
- Les importations massives en provenance d'Asie.
- L'introduction de l'Inflation Reduction Act (IRA) et les crédits d'impôt reliés à la production de tours aux États-Unis.
- L'imposition d'un tarif de 50 % sur l'importation de tours dans l'actuelle section 232 du gouvernement américain.

Le retour de l'éolien dans les politiques gouvernementales provinciales et les mesures annoncées par le gouvernement fédéral créent des conditions favorables pour stimuler et accroître la production de tours d'éoliennes autant pour Marmen que pour d'autres manufacturiers.

2) L'accessibilité aux marchés de l'Ouest canadien

- Il est faux de prétendre qu'il est impossible d'expédier des tours à l'ouest de l'Ontario.

MARMEN

- Marmen dispose d'une logistique éprouvée pour expédier ses tours partout au Canada et aux États-Unis, par voie terrestre, maritime et ferroviaire.
- La majorité des tours fabriquées au Québec ont été expédiées en Ontario et surtout aux États-Unis, dont plusieurs milliers de sections dans des états américains (Texas, Kansas, Dakota du Sud) situés à l'ouest de l'Ontario.
- Certaines tours importées et destinées à l'Ouest canadien passent par les grands Lacs. Ses deux usines étant situées le long du fleuve Saint-Laurent, Marmen a utilisé un parcours identique pour expédier des milliers de sections d'éoliennes vers l'Ouest américain.
- Certaines tours en provenance d'Asie et destinées à l'Ouest canadien cheminent par le port de Houston au Texas pour arriver en Amérique du Nord. Marmen a souvent utilisé ce port pour ses livraisons en sol américain.

3) Impact des mesures gouvernementales sur le coût de l'électricité

- Marmen est en désaccord avec les commentaires affirmant que les mesures annoncées vont affecter de manière significative le coût de l'électricité ainsi que mettre en péril certains projets.
- Rappelons que les seuls projets impactés sont ceux dont l'approvisionnement en tours ne sera pas effectué au Canada.
- La taxe de 25 % sur les tours d'éoliennes importées aura un impact marginal sur le coût total du projet, représentant moins de 1 % de l'investissement total et encore moins sur le coût de l'électricité par kWh.
- Rappelons que ce nouveau droit de douane s'applique, pour l'Ouest canadien, aux tours en provenance de Chine sur lesquelles les marges de dumping et les subventions illégales de 95 % à 180 % établies par le Tribunal canadien du commerce extérieur ne s'appliquent pas. La situation demeure exceptionnellement avantageuse pour ces projets.
- Pour les projets situés à l'est du Manitoba sur lesquels ce nouveau droit de douane s'applique, les tours importées proviennent de pays asiatiques dont les pratiques de dumping et les subventions illégales ont été reconnues par le département du commerce américain (le Tribunal canadien du commerce extérieur n'ayant pas encore analysé la situation).

4) Réduction de l'empreinte carbone

- Rappelons l'incohérence entre l'objectif de fournir de l'énergie propre et l'absence d'actions concrètes dans le choix d'approvisionnement de certains acteurs de l'industrie.
- Selon une étude de la compagnie Delphi : Chaque 1 000 MW de tours importées génère une empreinte carbone de 100 000 tonnes supérieure à celle de la production canadienne. Cela équivaut aux émissions annuelles de 30 000 voitures et démontre clairement l'avantage environnemental de favoriser la fabrication canadienne.

Marmen considère que le gouvernement a pris des mesures adéquates pour soutenir d'une part l'industrie sidérurgique grandement affectée et d'autre part corriger en partie l'injustice liée à des pratiques commerciales déloyales qui n'ont jamais été prises en considération par plusieurs acteurs de l'industrie.

Marmen est consciente que la décision du gouvernement entraîne, à court terme, des coûts imprévus pour certains projets et demeure disponible pour collaborer avec les différents intervenants du milieu afin de minimiser les inconvénients. Toutefois, certaines demandes, comme celle visant à soustraire tout projet en

MARMEN

cours, ou à soustraire le projet LT2 de l'Ontario de l'application des frais de douane, nous apparaissent totalement inacceptables surtout avec l'annonce récente de 1 050 pertes d'emplois chez Algoma Steel, de Sault-Sainte-Marie en Ontario, l'unique producteur de plaques d'acier pour l'éolien au Canada.

Avec les mesures mises en place, le gouvernement parvient à établir un bon équilibre entre les crédits d'impôt disponibles et le soutien aux entreprises canadiennes affectées par les nouvelles politiques du gouvernement américain. Contrairement aux mesures mises en place par la nouvelle administration américaine concernant la durée d'accessibilité et les critères d'éligibilité pour les crédits d'impôt disponibles aux dévelopeurs, le gouvernement canadien a fait preuve de leadership en maintenant ses politiques favorisant le développement de l'énergie éolienne. Marmen est convaincue que les dispositions prises pour contrecarrer l'impact néfaste des tarifs américains sur l'acier canadien auront un impact minime sur le marché éolien, compte tenu des bienfaits du maintien des crédits d'impôt.

En conclusion, cette annonce gouvernementale est une étape positive pour renforcer la souveraineté industrielle du Canada, protéger les emplois locaux et assurer un avenir durable à notre secteur manufacturier. Marmen invite tous les acteurs de l'industrie à collaborer afin de garantir que la transition vers une énergie propre soit bénéfique pour l'ensemble de la chaîne de valeur canadienne.